

Bulletin d'adhésion 2011

O M. O Mme O Mlle

Fonction :

Société :

Adresse :

Téléphone : Mobile :

Télécopie : Site Web :

E-mail :

Activité :

Effectif : Année de création :

Souhaite adhérer à l'association CEINAF Est parrainé par

Et s'acquitte de la cotisation de €

***Montant minimum de la cotisation annuelle**

Nombre de salariés	Cotisation annuelle par Entreprise
Créateur – d'1 an	30 €
De 1 à 5	100 €
De 5 à 50	300 €
+50	1000 €

Si vous ne remplissez pas les conditions énoncées ci-dessous, vous pouvez néanmoins soutenir notre association en devenant **membre bienfaiteur** (1000 € minimum), et recevoir toutes les informations pour participer à nos manifestations.

Un reçu vous sera adressé dès réception de ce règlement

Prière d'adresser ce formulaire d'adhésion accompagné de votre chèque ou du virement de cotisation libellé à l'ordre du :

CEINAF — 2, rue de la Loge — 69005 LYON - Tél : 04 78 61 24 64

RIB : 13825- 00200- 08771637652- 82

Association loi 1901 N°W691061182

N°INSEE / SIRET : 522 324 094 00013

Extrait Règlement intérieur

Les adhérents doivent répondre aux conditions suivantes :

1. Etre inscrit au R.C.S. pour les dirigeants de Société (S.A.R.L., S.A. ou E.U.R.L.), à la Chambre des Métiers pour les Artisans ou à l'URSSAF pour les professions libérales.
2. Toute personne physique ou morale ayant un projet ou une action économique vers l'Algérie ou bien vers la communauté de France.
3. Être parrainé par des membres adhérents

Ces nouveaux membres sont admis sur décision du Bureau Directeur.

Membres actifs : Ce sont les membres du Bureau directeur, du Conseil d'Administration ainsi que les Responsables d'antennes régionales.

Membres adhérents : Ils constituent l'Assemblée Générale

Membres d'honneur : Le Bureau Directeur pourra accorder le titre de membre d'honneur à toute personne physique ou morale ayant apporté son concours à l'association, celui-ci sera dispensé de cotisation.

Les membres actifs, les membres d'honneurs et les membres adhérents participent aux Assemblées Générales.

Ils doivent voter ou bien donner « pouvoir ».